



**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 26DSUBV7-5-1-01**

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

VU la délibération n° 2025CC8-3-129 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2025 donnant délégation au Président, pour déposer les demandes de subventions liées au programme 2026 des voiries et trottoirs, auprès des collectivités territoriales, organismes et institutions financeurs et présenter les plans de financement correspondants,

Considérant que la Communauté de Communes des Deux Rives souhaite réhabiliter les trottoirs du lotissement La Plaine pour un coût estimé de **358 152,00 € HT**,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De solliciter le Conseil Départemental 82 en vue de l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation de l'intégralité des trottoirs du lotissement La Plaine à VALENCE D'AGEN pour un montant de travaux de **358 152,00 € HT**,

**Article 2 :**

D'établir le plan de financement comme suit :

- Montant total HT des travaux : **358 152,00 € HT**
- Demande au Conseil Départemental (12 %) : **42 978,24 €**
- Autofinancement de la Communauté : **315 173,76 €**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 4 :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification au représentant de l'État dans le Département et de sa publication.

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives,



Jean-Michel BAYLET

## AR Préfecture

### DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DOSSIER TROTTOIRS LOTISSEMENT LA PLAINE A VALENCE D'AGEN

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260116-  
26DSUBV7\_5\_1\_01-AR

Numéro d'acte : 26DSUBV7\_5\_1\_01

Date de décision : 16/01/2026

Nature : ARRETES\_REGLEMENTAIRES

Code matière : 7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions /  
demandées)

Fichier acte : Décision du Président 26DSUBV7-5-1-01.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 19/01/2026 09:25:32

**Date de réception de l'AR : 19/01/2026 09:25:57**